



DGA de l'Équipement du Territoire
Direction des Routes et des Ports
Arrondissement Aix-en-Provence
0413315407

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 MAI 2023
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET**

**OBJET : RD8n - Aix-en-Provence. Requalification du Pont sur l'Arc.
Bilan de la concertation publique au stade études préliminaires.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 23 juillet 2021, la commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a autorisé le lancement de la concertation publique pour la démolition/reconstruction du pont sur l'Arc situé sur la RD8n, commune d'Aix-en-Provence.

Cette première phase de concertation a porté sur les études préliminaires.

L'opération est inscrite au programme des opérations prises en considération.

Ce pont permet le franchissement du cours d'eau l'Arc et fait la liaison entre le centre-ville d'Aix-en-Provence et les quartiers sud. Sa requalification a pour but de réparer les désordres importants et assurer, en concertation avec la commune d'Aix-en-Provence, la continuité des circulations douces en agglomération.

Cette concertation, conduite en application de l'article L. 103-2 du code de l'Urbanisme, s'est déroulée du lundi 19 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022, selon les modalités de la délibération précitée.

Les avis, observations et suggestions formulés sur le registre papier mis à disposition du public, mais également sur le registre numérique disponible sur le site internet du Département ou par mail, sont présentés dans le bilan de la

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20230512-62130-DE-1-1 Date de télétransmission : 15/05/2023 Date de réception préfecture : 15/05/2023
--

concertation annexé au présent rapport.

Le présent rapport, sans incidence financière pour le Département, propose le bilan de cette concertation publique concernant la phase « études préliminaires » de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 MAI 2023**

RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET

**OBJET : RD8n - Aix-en-Provence. Requalification du Pont sur l'Arc.
Bilan de la concertation publique au stade études préliminaires.**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi douze mai à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, M. Yves MORAINÉ, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

M. Gérard FRAU.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à Mme Mandy GRAILLON, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA à M. Arnaud MERCIER, Mme Nouriaty DJAMBAE à Mme Sophie CAMARD, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Danielle MILON à M. Patrick GHIGONETTO, M. Henri PONS à Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT.

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 MAI 2023**

RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET

**OBJET : RD8n - Aix-en-Provence. Requalification du Pont sur l'Arc.
Bilan de la concertation publique au stade études préliminaires.**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences
à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
réunie à l'Hôtel du Département le 12 mai 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

d'approuver le bilan de la concertation publique relative à l'opération de
requalification du pont sur l'Arc situé sur la RD8n, commune d'Aix-en-
Provence, tel qu'annexé au rapport.

Adopte à l'unanimité

Pour : 57

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE

RD8n - Commune d'Aix-en-Provence

Réhabilitation du pont sur l'Arc

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

préalable au titre des articles L103-2 et R103-1 du Code de l'urbanisme

Qui s'est déroulée du lundi 19 au vendredi 30 septembre 2022 sur la commune d'Aix-en-Provence

La phase de concertation porte sur la présentation du contexte et des variantes retenues (Etudes Préliminaires)

RAPPEL DE L'OPERATION

Le pont sur l'Arc (construit en 1945), à Aix-en-Provence, permet à la RD8N de franchir le cours d'eau l'Arc avec un appui dans le lit de la rivière.

Cet ouvrage a fait l'objet de plusieurs inspections qui ont mis en avant des désordres sur sa structure, et ont ainsi conduit à une dégradation de service suite à la limitation du passage des Poids Lourds à 19t.

Le Département a donc inscrit la réparation de ce pont parmi les priorités en recherchant principalement à :

- Améliorer la sécurité des usagers,
- Accompagner les mobilités douces avec la mise en place d'une piste cyclable,
- Améliorer le cadre de vie par un projet s'inscrivant dans une démarche plus globale,
- Valoriser le patrimoine routier et préserver son environnement en portant une attention particulière à la protection de l'Arc.

Le démarrage des travaux est attendu en 2027 pour une **mise en service en 2029**.

CONCERTATION PUBLIQUE

En application de l'article L 103-2 du code de l'Urbanisme, cette opération fait l'objet, pendant toute la durée d'élaboration du projet, d'une concertation publique dont les modalités d'organisation ont été approuvées par la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 23 juillet 2021 après avis de la commune d'Aix-en-Provence.

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La première phase de concertation concernant la phase de présentation du contexte et des variantes de réhabilitation a eu lieu du 19 au 30 septembre 2022, sur la commune d'Aix-en-Provence, à la mairie annexe du Pont de l'Arc.

Le public a été informé de la tenue de cette concertation par affichage en mairie, voie de presse ainsi que sur le site internet du Département.

Des panneaux de présentation ont été exposés au public pendant la période de concertation.

Durant la concertation, le public disposait également de registres (papier en mairie, informatique sur la plateforme du département ainsi que par mail) lui permettant de formuler ses observations.

Pour répondre aux questions posées par les personnes intéressées par le projet, des permanences ont été assurées par les services de la Direction des Routes les 20, 22, 26, 28 et 30 septembre 2022 à la mairie annexe du quartier du Pont de l'Arc.

Les panneaux de présentation ont également été mis à la disposition du public sur le site Internet du Département (<https://www.departement13.fr/nos-actions/routes/les-chantiers/rehabilitation-du-pont-sur-larc-a-aix-en-provence/>) dans sa rubrique : *Nos actions – Routes – Les Chantiers – Réhabilitation du pont sur l'Arc à Aix-en-Provence*.

CONTRIBUTIONS RECUEILLIES ET REPONSES APORTEES

Cette première concertation publique a permis de recueillir sur les 3 registres 30 contributions représentant 38 signataires.

Registre papier en mairie :	21	contributions	représentants 24 signatures
Registre mail :	14	contributions	représentants 14 signatures
Registre internet :	29	contributions	représentants 29 signatures

1. RECAPITULATION DES AVIS EXPRIMES

Contributions des personnes publiques ou des associations

❖ Association SPRA

L'association « Sauvegarde du Pont des Trois Sautets, ses rives et ses abords (SPRA) » a écrit 2 commentaires par mail, appuyés par 6 mails de particuliers et 1 mail d'un professionnel, afin d'alerter le Département au sujet du pont des Trois Sautets, qui n'est pas l'objet de la présente concertation.

❖ Association ADAVA Pays d'Aix

1. L'association regrette que les documents complets disponibles en mairie ne soient pas disponibles sur le site internet.
2. L'association regrette que la concertation ne porte que sur la réhabilitation du pont, puisque les accès du pont sont du ressort du projet de la mairie.

3. A choisir entre les solutions proposées, l'association choisirait la solution 1, avec en plus la passerelle de la solution 2.
4. Sur le profil en travers de la solution 1, l'association propose de passer la piste cyclable bidirectionnelle en unidirectionnelle de chaque côté, afin d'éviter les traversées de voiries intempestives
5. L'association salue la passerelle de la solution 2, mais considère qu'elle sera à terme insuffisante pour véhiculer l'ensemble des modes doux, et risque de rencontrer des conflits d'usage comme l'avenue des Belges. Elle souhaiterait qu'elle soit donc arborée avec des postes d'observation afin de rendre la promenade attrayante.
6. L'association insiste sur le fait que les choix présentés ici doivent se prolonger de part et d'autre de l'ouvrage.
7. Enfin l'association indique que la passerelle provisoire de la solution 1 serait finalement conservée comme définitive dans la proposition d'aménagement.

❖ **Association LUYNOISENACTION**

1. L'association insiste pour que les voies soient bien séparées (cycles, piétons et bus)
2. Elle rejoint en ce sens les avis de l'ADAVA.

❖ **Le comité d'intérêt de quartier des Facultés.**

1. Coordination générale des travaux : Le CIQ alerte sur l'imbrication du projet de réhabilitation du pont, avec notamment le projet de réaménagement de l'échangeur autoroutier porté par la commune d'Aix-en-Provence.
2. Présence végétale : Le CIQ propose de séparer plus franchement les modes doux et la circulation routière, via la création d'un couloir végétal, remontant jusqu'au rond-point de la 4^{ème} R.A.
3. Signature esthétique de la passerelle : Le CIQ interroge le CD13 sur la possibilité d'insérer la passerelle dans une promenade urbaine démarrée sur les bords de l'Arc et remontant vers la ville, et d'ajouter ainsi au franchissement pur de l'Arc une plateforme avec des bancs.
4. Pistes cyclables et passerelle provisoire : Dans le cadre de la solution 1, le CIQ rejoint l'avis de l'ADAVA en faveur de trottoirs et pistes cyclables de chaque côté, et souhaiterait conserver la passerelle provisoire dans le cadre du couloir végétalisé.
5. Odeurs : Le CIQ fait part de désagréments provenant du réseau EU et sa station de relevage. Il demande ainsi la réfection complète du réseau EU.
6. Déviations pendant les travaux : Le CIQ remet en cause la pertinence de l'étude de circulation en phase travaux, notamment par rapport aux réaménagements complets prévus par la mairie (en dehors du rond-point de la sortie 30).

7. Conservation de l'ancien pont : Dans le cadre de la solution 3, le CIQ interroge le CD13 sur la possibilité de conserver l'ouvrage existant à terme, pour l'exploitation des modes doux.

❖ **Le comité d'intérêt de quartier de Pignonnet Beauvalle,**

1. Le CIQ retient la solution 2, qui répond aux exigences environnementales et offre une sécurité renforcée pour les modes doux.
2. Le CIQ souhaite que ces travaux de réhabilitation intègrent la prolongation de la promenade piétonne le long de l'Arc jusqu'au quartier de la Beauvalle et au-delà, comme envisagé par la ville d'Aix-en-Provence.
3. Le CIQ est favorable au maintien d'un passage piétons côté Ouest.

❖ **Le comité d'intérêt quartier Pont de l'Arc,**

1. Le CIQ juge indispensable que les solutions de réhabilitation soient développées et notées en fonction de leur impact sur le projet de requalification de l'échangeur autoroutier.
2. Le CIQ est totalement défavorable à la suppression du tourne-à-gauche vers le chemin de la plaine des dés.
3. Le CIQ est fortement défavorable à la mise en place d'une déviation double sens sur le pont de la Guiramande.
4. Le CIQ insiste sur l'importance des modes doux dans le cadre du réaménagement global de la zone, pont sur l'Arc inclus.
5. Le CIQ demande qu'un comité technique soit instauré afin de régler le problème d'odeurs relatives au réseau EU, notamment la station de relevage à proximité de l'ouvrage.
6. Le CIQ a analysé les 3 solutions, et relève globalement le manque de végétalisation sur l'ouvrage, la suppression du tourne-à-gauche, la déviation vers le pont de la Guiramande, et demande si une voie sera bien dédiée aux transports en commun dans le cadre du projet.
7. En relation avec les différents points soulevés, le CIQ serait plus favorable à la solution 2 si le tourne-à-gauche est conservé et le projet est plus détaillé (voie de bus, végétalisation/ombrage de la passerelle, signalisations).

❖ **Fédération des CIQ du Pays d'Aix,**

1. La fédération indique que le projet de réhabilitation s'insère dans le projet de réaménagement de la ville, et demande que le Département et la commune d'Aix-en-Provence établissent un plan d'ensemble de ces projets

2. La fédération demande que les projets de réaménagement permettent d'établir une coulée verte continue entre le pont sur l'Arc et le rond-point de la 4^e RA.
3. La passerelle présentée dans la solution 2 est essentielle pour cette réhabilitation
4. Pour le pont, la fédération juge indispensable d'avoir un trottoir et une voie vélo de chaque côté des voies de circulation.
5. La fédération aurait souhaité que le projet présente les modalités de raccordement des voies de l'ouvrage vers les différentes voiries.
6. La fédération interroge sur la conservation d'un tourne-à-gauche vers le chemin de la plaine des dés, ainsi qu'un tourne-à-gauche en provenance de la sortie 30b, vers le pont sur l'Arc.
7. Enfin la fédération salue la disponibilité sur place d'un ingénieur et du dossier détaillé, mais regrette que ce dossier ne soit pas disponible sur le site internet.

❖ **UFC Que Choisir PACA,**

1. L'association est convaincue par la nécessité de la réfection de ce pont.
2. Si la concertation ne concerne que la structure du pont, elle regrette que les canalisations des égouts qui le bordent de part et d'autre ne soient pas reprises en même temps, en raison d'une très forte odeur de matières fécales comme c'est le cas à l'entrée du P+R Krypton et l'exutoire des « fontaines ».
3. L'association indique qu'elle n'a pas accès à tous les documents, ni sur place à la Mairie du Pont de l'Arc ni sur l'espace numérique du CD13. Seuls les supports de concertation sont exposés ou téléchargeables. Les dossiers d'étude dont dispose le commissaire enquêteur ne peuvent être consultés.
4. L'étude environnementale lui aurait sans doute permis de se prononcer précisément entre les 3 solutions proposées.
5. Ainsi l'association demande l'accès à tous les documents et la prolongation de la consultation si ceux-ci ne peuvent être communiqués à la société civile.
6. L'UFC Que Choisir à la commission Énergie Environnement se prononce contre :
 - a. toute aggravation du risque inondation qui pourrait être lié aux modifications concernant les appuis du pont/tablier dans une zone déjà très impactée (rouge).
 - b. toute aggravation de la qualité de l'eau, de l'environnement et aussi de la circulation (suppression du rond-point, sortie 30...) des riverains, modes doux et actifs comme pour les voitures et les transports en communs.

Contributions des particuliers, habitants des quartiers adjacents ou bien usagers

Chez les habitants et usagers, le besoin de réhabiliter le pont est unanime. La clarté des présentations et explications fournies en mairie par le représentant du département est soulignée.

En ce sens, les remarques et suggestions sont nombreuses, et les thèmes suivants ressortent principalement (en gras ceux regroupant 3 avis et plus) :

1. Problématique circulatoire d'une déviation par le pont de la Guiramande : 2 avis
- 2. Construction d'un nouvel ouvrage (solution 3) : 3 avis**
- 3. Prise en compte de la dimension environnementale/écologique avec l'Arc et sa ripisylve : 3 avis**
- 4. Création de pistes cyclables dans les 2 sens sur l'ouvrage routier, avec élargissement des trottoirs et ajout de la passerelle (cf avis de l'ADAVA) : 11 avis**
5. Prolongement de la promenade de l'Arc vers la Beauvalle jusqu'aux Milles : 1 avis
- 6. Création de végétalisation pour couper les circulations routières des modes doux : 5 avis**
7. Conservation de l'ancien pont (cf CIQ Facultés) : 1 avis
- 8. Intégration globale du projet avec le projet de réaménagement de l'échangeur 30 et de la 4^{ème} RA portés par la Mairie d'Aix-en-Provence (cf avis CIQ divers) : 7 avis**
9. Création d'un couloir de bus entre l'HPP et le croisement entre la RD9 et RD8n : 2 avis
10. Recaler les feux entre RD8n et RD9 : 1 avis
11. Nettoyer la piste cyclable entre l'HPP et Pont de l'Arc : 1 avis
- 12. Prolonger la piste cyclable jusqu'à Luynes : 3 avis**
13. Permettre de rejoindre le parking Kristina (Krypton ?) départ des pistes cyclables vers le centre-ville : 2 avis
14. Relocaliser le dépôt de bus : 1 avis
15. Créer un parking pour supprimer les stationnements le long de la rue principale : 1 avis
16. Créer un nouveau pont et passerelles permettant de contourner le quartier : 1 avis
17. Conserver le rond-point de la sortie 30 : 1 avis
- 18. Odeurs (cf avis divers CIQ) : 3 avis**
- 19. Choix de la solution 2 : 16 avis**

20. Faciliter les accès vers les sites universitaires : 1 avis

21. Avoir une voie reliant directement la RD8n : 1 avis

22. Revoir l'aire de covoiturage : 1 avis

23. Réduire le nombre de véhicules à moteur : 1 avis

24. Créer de l'ombrage sur les voies piétonnes : 1 avis

25. Favoriser les modes doux par rapport aux véhicules à moteur dans les tracés des cheminements : 1 avis

2. REPONSES APPORTEES PAR LE DEPARTEMENT

❖ Préambule

Tout d'abord, il est rappelé que l'objet de la présente concertation est de présenter le contexte et les différentes possibilités de réhabilitation du pont sur l'Arc. Le projet en lui-même concerne strictement le pont et ses abords immédiats (10-20m de part et d'autre environ). Les nombreuses remarques formulées sur des aménagements éloignés de l'ouvrage, bien qu'intéressantes par rapport au contexte général autour de la concertation, ne sont pas en lien direct avec l'objet de réhabilitation du pont sur l'Arc.

Par ailleurs, il est rappelé que le projet de réhabilitation de l'échangeur 30 est un projet plus général porté par la commune d'Aix-en-Provence, dans lequel la réhabilitation du pont s'insère. Ainsi, les caractéristiques fonctionnelles du franchissement de l'Arc sont données par le projet de réaménagement, et non l'inverse.

Il ressort de la concertation publique préalable au titre de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme qui s'est déroulée du lundi 19 au vendredi 30 septembre 2022 sur la commune d'Aix-en-Provence d'intégrer au projet les éléments suivants.

❖ Solution privilégiée

La concertation fait nettement apparaître 2 préférences pour la solution à retenir :

- Solution 2 (principalement pour sa passerelle séparée pour les modes doux)
- Solution hybride entre 1 et 2 : largeur de l'ouvrage dans le cadre de la solution 2 conforme à la solution 1, afin que la passerelle soit intégrée dans une voie verte séparée.

La solution hybride souhaitée par l'ADAVA et ceux qui adhèrent à cette suggestion est techniquement réalisable, cependant :

- Elle double les aménagements pour mode doux qui deviendraient surabondants notamment en l'absence d'une possible continuité de ces cheminements hors ouvrage au regard des emprises foncières disponibles.
- Dans cette optique de favoriser les espaces pour modes doux, la passerelle pourrait être éventuellement élargie à 5,50m utiles, proposant ainsi une piste cyclable bidirectionnelle de 2x1.50m de largeur, et un cheminement piéton de 2m de largeur correspondant à l'aménagement prévu par la commune d'Aix-en-Provence de part et

d'autre de l'ouvrage. La sur-largeur supplémentaire de 0,50m servirait à améliorer le confort de circulation des piétons.

- Cet élargissement de passerelle représenterait un surcoût de l'ordre de 200 000€

On note que 3 personnes choisiraient la solution 3, leur justification étant d'avoir in fine un ouvrage complètement neuf.

❖ **Création de végétalisation pour couper les circulations routières des modes doux et aménagement de la passerelle**

La mise en place d'une passerelle est quasi unanime pour l'ensemble des associations et particuliers ayant participé à la concertation pour la séparation entre modes doux et véhicules à moteur qu'elle apporte.

Dans cette optique, il est revenu régulièrement la volonté d'aller plus loin dans la séparation des flux en créant une barrière végétale entre la passerelle et l'ouvrage routier. De plus, les associations ont exprimé le souhait que cette séparation permette de profiter de postes d'observation afin de rendre la promenade sur la passerelle (et son cheminement piéton) attrayante. Enfin, bien que cela fut suggéré une seule fois, cette barrière végétale pourrait être étendue comme un moyen d'ombrager la passerelle pour la période estivale.

La création de postes d'observations et la végétalisation de la passerelle ne sont pas compatibles avec le type de structure envisagé. L'ombrage de la passerelle pourra être traité plus efficacement par d'autres procédés.

La mise en place d'aménagements type trame verte ne peut se limiter à l'ouvrage et ses abords immédiats. Ce type de projet plus global relève de la compétence de la commune. Le département ne connaît pas, à ce jour, de projet communal allant dans ce sens.

❖ **Prise en compte de la dimension environnementale/écologique avec l'Arc et sa ripisylve**

Il a été signalé l'importance de la dimension environnementale du projet. L'étude menée souligne cette importance, et rappelle que la démarche environnementale suivie est la démarche ERC (éviter, réduire, compenser).

❖ **Problématiques d'odeurs à proximité de l'ouvrage**

Il a été signalé plusieurs fois, tant par des associations que des particuliers, la problématique d'odeurs dues à la présence d'un réseau d'eaux usées sur l'ouvrage et aux abords immédiats avec de nombreux regards, notamment une station de relevage située 50m au Sud de l'ouvrage.

Dans le cadre de la réhabilitation du pont, les travaux sur le réseau EU dans le périmètre de l'ouvrage se limiteront à la conduite traversant l'Arc et les quelques mètres de part et d'autre, afin de raccorder le nouveau réseau.

Les autres travaux potentiellement réalisés sur ce réseau sont du ressort du projet de réaménagement de l'échangeur porté par la mairie d'Aix-en-Provence.

CONCLUSION

A la suite de la présente phase d'étude et de la concertation qui l'a accompagnée, il ressort que le besoin de réaliser cette opération est unanime.

Une majorité des personnes est favorable à la mise en place d'une passerelle mode doux séparée du flux des véhicules à moteur.

Toutefois la concertation a mis en évidence la volonté des riverains et associations d'améliorer le confort et le cadre pour les modes doux en franchissement de l'Arc, en respectant la contrainte environnementale autour de l'Arc, avec les propositions principales suivantes :

- Création de piste cyclable dans les 2 sens sur l'ouvrage routier, avec élargissement des trottoirs, et ajout de la passerelle en voie verte.
- Création de végétalisation pour couper les circulations routières des modes doux et aménagement de postes d'observation sur la passerelle.
- Prise en compte de la dimension environnementale/écologique avec l'Arc et sa ripisylve.

Ces propositions amènent les réponses suivantes :

- Le doublement des cheminements mode doux n'est pas compatible avec les continuités de cheminements hors ouvrages au regard des emprises disponibles. Il pourrait cependant être envisagé d'élargir la passerelle prévue dans la solution 2, afin de rendre les différents cheminements plus confortables. Cela s'intègre dans le projet de réaménagement de l'échangeur porté par la commune.
- L'implantation de végétation, tout comme la création de postes d'observations, ne sont pas compatibles avec le type de passerelle envisagé. De plus, le traitement végétal relève de la compétence communale en agglomération.
- L'aspect environnemental est partie intégrante des études menées et à venir.

Le dossier d'avant-projet sera établi sur la base du résultat de cette concertation.

* * * * *